

LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N°137 - ÉTÉ 2023

DU 14 JUILLET AU 12 AOÛT

UN PONT SUR LA CREUSE



La Celle Dunoise
Une passerelle vers la nature

SOMMAIRE

3	EDITO
4	COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX
20	CÉRÉMONIE DU 8 MAI
21	ÉTAT CIVIL
22	VOIRIE ET PATRIMOINE
24	DÉPART EN RETRAITE
24	DE MICHEL PASCAL
26	ENVIRONNEMENT
27	TOURISME
29	BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR
30	PROGRAMME DE LA FÊTE DU PONT
31	LA PAGE DES ÉCOLIERS
34	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS
43	INFORMATIONS PRATIQUES
44	LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

Mairie de la Celle Dunoise

1, Route des Peintres
23800 La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77 - Fax : 05 55 89 20 29

Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Site web : www.lacedledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous.

N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 5 septembre 2023.

Directeur de la publication

Jacques-André Boquet

Responsable du comité de rédaction

Jérôme Ducher

Membres

Jacques-André Boquet, Françoise Demonja, Jérôme Ducher,
Isabelle Évrard, Dominique Guinot

EDITO

Voilà l'été, et après trois ans de Covid, de confinement, de renoncement nous sommes heureux, du 14 juillet au 12 août, de pouvoir nous retrouver et partager des moments conviviaux dans le cadre des manifestations, en l'honneur de notre vieux pont.

« L'esprit Creuse », cher au département, c'est aussi de temps en temps faire la fête ensemble. Une fête populaire portée par les habitants et la plupart des associations de la commune, qu'ils en soient remerciés.

Le conseil municipal lors de la séance du 30 mars dernier a voté le budget 2023, si la capacité d'autofinancement de la commune s'améliore, Il faudra néanmoins recourir à l'emprunt pour investir dans le projet de rénovation du bâtiment mairie-école. L'inflation et la hausse des taux d'intérêt nous obligent à repenser ce projet. Ainsi, nous avons renoncé à la géothermie pour un chauffage biomasse moins onéreux et recherchons des financements dans le cadre du « Fonds vert » de transition écologique proposé par l'État.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avance, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été adopté par les élus communautaire au printemps dernier. Désormais le PLUi entre dans sa troisième phase, celle qui consiste à définir les zones urbanisées, urbanisables, naturelles, agricoles, etc.

Michel Pascal, responsable des services techniques communaux, après quarante ans de bons et loyaux services auprès de la mairie de la Celle Dunoise, a pris une retraite, bien méritée, le 31 mai 2023. Il a fêté ce départ, entouré de sa famille, de ses amis, de ses collègues, d'élus et d'anciens élus, le 3 juin dernier. Merci à ceux d'entre vous qui ont participé à la collecte qui permettra à Michel et son épouse d'envisager un beau voyage. Merci Michel, le conseil municipal et moi-même te souhaitons une retraite longue et heureuse.

Profitez des beaux jours, il y a tant à faire, à visiter ou à rencontrer, à la Celle Dunoise et dans le Pays Dunois. Bel été à tous.

Jacques-André Boquet

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Isabelle Evrard, Aurélia Fluteau, Isabelle Martini, Sylvain Mauchaussat, Xavier Devaux, Rémi Durin, Françoise Demonja, Géraldine Wetzstein, Arnela Salkanovic-Tessier.

Membres excusés : Monsieur Nicolas Deuquet a donné procuration à Madame Isabelle Evrard.

Membre absent : Monsieur David Lamoureux

Secrétariat de séance : Madame Aurélia Fluteau

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 février 2023.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'information

ORDRE DU JOUR :

1) Budget assainissement – approbation du compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Vulliet comptable assignataire

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2022

Monsieur Jérôme Ducher est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif. Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En exploitation, les recettes de l'exercice s'élèvent à 40 494.46 € et les dépenses à 33 185.01€ soit un excédent de 7 309.45 € pour 2022, auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 8 690.68 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 16 000.13 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 668.93 € et les dépenses à 43 924.75 € soit un déficit de 20 255.82 € pour 2022 auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 138 816.01 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 118 560.19 €.

Les restes à réaliser de 2022 font apparaître un solde néant.

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, se retire de la séance le temps du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2022 du budget assainissement.

3) Budget assainissement- Affectation du résultat d'exploitation au budget primitif 2023

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2022 résumés comme ci-dessous :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Solde antérieur reporté 2021	8 690,68 €	Excédent antérieur reporté 2021	138 816,01 €
Résultat de l'exercice 2022	7 309,45 €	Solde d'exécution de l'exercice 2022	-20 255,82 €
-----		-----	
Solde d'exécution cumulé	16 000,13 €	-	
		Solde d'exécution cumulé	118 560,19 €
		Restes à réaliser :	
		Dépenses.....	0.00
		Recettes.....	0.00
		Solde	0.00
		Solde positif	118 560,19 €
TOTAL A AFFECTER	+16 000,13 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 106 sur BP 2023) : 0.00 €

2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (Crédit au compte 106 sur BP 2023) : 0.00 €

3 – Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2022 (Ligne 001) : 118 560,19 €

4 – Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2023 (Ligne 002) : 16 000,13 €

4) Budget assainissement – Approbation du budget primitif 2023

Monsieur Boquet, Maire présente une maquette de budget primitif pour 2023 du budget assainissement. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	54 636.13 €	54 636.13 €
Section d'investissement	142 131.19 €	142 131.19
TOTAL	196 767,32 €	196 767,32 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget assainissement arrêté comme ci-dessus.

5) Budget principal – approbation du compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Vulliet comptable assignataire

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6) Budget principal – Approbation du compte administratif 2022

Monsieur Jérôme Ducher est désigné et élu Président pour le vote du

compte administratif. Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 553 568.97 € et les dépenses à 501 925.82 € soit un excédent de 51 643.15 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 88 344.00 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 139 987.15 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 238 902.12 € et les dépenses à 236 370.71 € soit un excédent de 2531.41 € pour 2022 auquel s'ajoute le déficit antérieur de 35 786.99 € soit un solde d'exécution cumulé négatif de 33 255.58 €.

Les restes à réaliser de 2022 font apparaître un solde positif de 58 173.23 €. Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

7) Budget principal – Affectation du résultat au budget primitif 2023

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2022 résumés comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Excédent antérieur reporté 2021	88 344,00 €	Résultat d'investissement reporté 2021	-35 786,99 €
Résultat de l'exercice 2022	51 643,15 €	Solde d'exécution de l'exercice 2022	2 531,41 €
	-----		-----
Solde d'exécution cumulé	139 987,15 €	Solde d'exécution cumulé	-33 255,58 €
		Restes à réaliser :	
		Recettes.....	58 173.23 €
		Dépenses.....	0.00 €

			24 917,65 €
		SOLDE NEGATIF	
TOTAL A AFFECTER	139 987,15 €	BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2023) : 0.00 €

2 – Affectation complémentaire en « Réserves » : 0.00 € (Crédit au compte 1068 sur BP 2023) : 0.00 €

3 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2023 (Ligne 001) : -33 255,58 €

4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (Ligne 002 – Report à nouveau créditeur) : 139 987.15 €

8) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) + la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) duquel est retranché la contribution liée à l'effet du coefficient correcteur instauré depuis la réforme. Pour rappel l'effet du coefficient correcteur s'obtient en appliquant ce dernier aux bases prévisionnelles de TFPB.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est proposé de reconduire en 2023 les niveaux votés par la commune en 2022, à savoir 53.57% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 33.12%, pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 8.55% pour le taux de la taxe d'habitation. Cette année encore, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la collectivité.

Le produit fiscal attendu pour 2023 s'établit à 178 656,00 € au compte 73111 et 27 263,00 € au compte 74834.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023 et donc de les maintenir à :

- Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : 33.12%
- Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB) : 53.57%
- Taxe d'habitation : 8.55%

Mandate le Maire pour signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.

9) Vote des subventions 2023

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes de subventions et aides reçues en mairie ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent. Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Vote du Conseil Municipal	Nom	Montant en €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 14 : contre : 0 abstentions : 0	Ecole de Musique 23 220 Bussiere Dunoise	300.00 €

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 14 : contre : 0 abstentions : 0	Amicale Sa- peurs-pompiers 23 220 Bussière Dunoise	150.00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 14 : contre : 0 abstentions : 0	Conciliateurs de Justice 87 350 Panazol	150.00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 14 : contre : 0 abstentions : 0	Comité des Fêtes Cellois 23 800 La Celle Dunoise	300.00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 14 : contre : 0 abstentions : 0	Et au milieu coule la Creuse 23 800 La Celle Dunoise	300.00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 13 : contre : 1 abstentions : 0	Le Paradis de Pablo 23 800 La Celle Dunoise	300.00 €
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 14 Vote : pour 13 : contre : 1 abstentions : 1	La Maison d'Icelle 23 800 La Celle Dunoise	1 500.00 €
	TOTAL	3 000.00 €

Des crédits ayant été inscrits au budget primitif 2023, article 65748 pour une enveloppe totale inscrite de 4 869.00 €.

10) Allocation naissance 2023

Monsieur le Maire rappelle l'usage par la commune via le budget principal, à savoir verser une allocation de 160 € à l'occasion du premier anniversaire des enfants résidants sur la commune. Il est proposé à l'assemblée de reconduire cette tradition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide, de reconduire l'allocation naissance à cent soixante euros ; de verser cette allocation à l'occasion du premier anniversaire des enfants (enfants nés en 2022), domiciliés sur la commune sur le compte bancaire de l'enfant ou des parents. Les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2023.

11) Budget principal – Approbation du budget primitif 2023

Monsieur Boquet, Maire présente une maquette de budget primitif pour 2023 du budget principal. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	689 729.00 €	689 729.00 €
Section d'investissement	1 565 026.65 €	1 565 026.65 €
TOTAL		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget principal arrêté comme ci-dessus.

12) Motion relative aux fermetures de classe en Creuse

Suite à l'annonce de 19 fermetures de classes par le DASEN, le 28 février dernier, l'ensemble des élus creusois se sont mobilisés et ont décidé d'agir par différents moyens d'actions : participation aux manifestations, boycott du Conseil Départemental de l'Education Nationale, sollicitation d'un rendez-vous auprès de Mme La Rectrice, demande à M. Le DASEN de « revoir sa copie ».

Le 2 mars dernier, à l'issue du CSASD, l'Inspection Académique proposait une nouvelle version de la carte scolaire et confirmait la fermeture de 6 classes : 3 à Guéret, 1 à Aubusson, 1 à Bellegarde et 1 à Bourganeuf.

Même si l'évolution est considérable, la détermination des élus en faveur de ces écoles demeure intacte.

Au-delà de la remise en cause crescendo et constante de la qualité de l'enseignement subie à la fois par les élèves et le corps enseignant, c'est toute une méthode ou plutôt une non-méthode qui devient problématique avec des manques de concertation, de visibilité, de cohérence des projets et de leurs financements...

Si l'école est pour tous, son accès doit être néanmoins différencié.

En effet, sur notre département, des territoires hyper-ruraux côtoient des quartiers prioritaires et cette situation nécessite une prise en compte spécifique à la Creuse et en cette année 2023, l'année de la Creuse, les élus creusois demandent au Ministère de l'Éducation Nationale : 0 fermeture de classes, 0 fermeture d'écoles, 30 créations de postes.

Le conseil à l'unanimité valide cette motion.

Informations diverses

Monsieur Boquet évoque la demande du « Mornay festival » qui souhaite à nouveau passer avec des voitures anciennes sur le territoire communal comme l'an dernier en fin d'été. Le conseil municipal considérant les avantages et inconvénients de la situation, après débat, ne souhaite pas,

en majorité, accueillir cette manifestation sur les routes de la commune. Suite à la participation de la commune à la journée de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB) à Bordeaux, Monsieur Dominique Guinot présente au conseil municipal le diplôme de « Territoire Engagé pour la Nature » remis à cette occasion.

Monsieur Didier Lamoureux relate que la réparation d'un câble fibre sur lesquels un arbre communal était tombé était facturé 4000 €. Il rappelle la nécessité pour les particuliers d'élaguer au droit des réseaux aériens afin d'éviter les mauvaises surprises.

Madame Isabelle Martini évoque l'intérêt de la Maison d'Icelle pour occuper l'appartement communal du 18 bis rue des Pradelles afin d'y accueillir des résidences d'artistes. Monsieur le Maire confirme avoir reçu une demande en ce sens et précise que le loyer demandé sera le même que pour un particulier. Cette demande est en cours d'étude car elle nécessite une modification du bail.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h20.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Aurélia Fluteau, , Isabelle Martini, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Arnela Salkanovic-Tessier , David Lamoureux.

Membres excusés : Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Monsieur Xavier Devaux, Monsieur Sylvain Mauchaussat à Monsieur Didier Lamoureux, Monsieur Rémi Durin à Madame Françoise Demonja.

Membre absent :

Secrétariat de séance : Monsieur Didier Lamoureux

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mars 2023.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations :

Signature d'une convention relative à la mise à disposition gratuite de l'exercice du droit de pêche sur les terrains communaux entre la mairie de la Celle Dunoise et la fédération départementale de la Creuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

ORDRE DU JOUR :

1) Sorties nature 2023 avec le CPIE

Monsieur Dominique Guinot, adjoint en charge du tourisme et de l'environnement expose le cadre des sorties «nature» et le partenariat qui existe avec le CPIE. Il rappelle que la commune a été lauréate en 2022 du programme TEN (Territoire Engagé pour la Nature) et propose, pour la saison 2023, 4 sorties «nature» et 1 conférence, animées par le CPIE en lien avec les fiches actions retenues dans le programme TEN.

Ces sorties permettront de poursuivre l'apport des connaissances naturalistes sur la commune en lien avec l'ABC, le travail sur les haies, le parcours de biodiversité, la biodiversité nocturne, et de sensibiliser le public à la question de la protection de la biodiversité.

Mercredi 24 mai : 9h30 - 12h30 : « oiseaux des villes, oiseaux des champs » en lien avec l'ABC. Rendez- vous au pont à côté de l'auberge des pêcheurs.

Mardi 20 juin : 19h30 - 21h30 : conférence sur l'ambroisie en lien avec l'ABC. Salle de loisirs

Mardi 18 juillet : 10h « Abeilles sauvages »: permettra de poursuivre la valorisation du site de la lande humide de Nambord (Beausoleil).

Jeudi 3 août : 10h : « Le bocage et ses richesses » avec la possibilité de se rendre sur une parcelle d'un agriculteur. En lien avec les fiches ABC et le travail sur les haies et le bocage.

Mercredi 23 août : 20h30 : Sortie nocturne « chiroptères ». En lien avec les fiches ABC et le label « Village étoilé ». Salle de loisirs puis sortie sur le terrain.

Le coût de chaque animation est facturé par le CPIE à hauteur de 90 € et de 180 € pour la sortie nocturne sur les chiroptères. Une participation de 3 euros est demandée aux participants dont le nombre est limité à 25.

La différence sera prise en charge par la commune.

Il est demandé à l'assemblée de valider cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces actions qui s'inscrivent dans l'engagement de la commune pour la préservation de la biodiversité.

2) M57 - Fongibilité des crédits

Avec la nomenclature M57, il n'y a plus de crédits de dépenses imprévues. En effet, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide que des mouvements de crédits entre chapitres seront possibles à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

3) Convention avec le Centre de Gestion de la Creuse pour la mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Vu la partie législative du Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 135-6 et L. 452-43 ; Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique ;

Vu l'information du Comité Technique placé auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse en date du 16 juin 2022.

Monsieur Ducher, premier adjoint expose au Conseil Municipal ;

L'article L 135-6 du Code général de la fonction publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre

acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif peut être confié aux centres de gestion.

A ce titre, le CDG 23 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le Conseil d'Administration du CDG 23 a fixé le coût d'adhésion à 3 € par agent et par an présent dans la collectivité ou l'établissement.

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG 23 comporte 3 procédures :

1°- Le recueil et le traitement par une cellule interne au CDG 23 des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7j) ;

2°- L'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;

3°- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage à :

Informerses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen ;

Nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG 23 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité ;

Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG 23 (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanction disciplinaire, etc...).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence, de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Creuse.

Autorise le Maire à mettre en œuvre le dispositif de signalement, tel que prévu par la présente délibération et la convention d'adhésion. Inscrire au budget les crédits nécessaires.

Informations diverses

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.

Monsieur Boquet Maire, présente au conseil municipal le projet d'aménagement et de développement durable du Pays Dunois élaboré dans le cadre de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Le PADD propose 4 défis, 16 orientations et 37 actions. Les 4 défis sont les suivants :

- 1) Inscrire le territoire dans une démarche durable et responsable en assurant la préservation de ses richesses environnementales et paysagères permettant une mise en tourisme.
- 2) Œuvrer en faveur du désenclavement, de l'attractivité et de la transition écologique du territoire.
- 3) Agir en faveur de l'emploi local et du développement de l'activité économique.
- 4) Favoriser une répartition équilibrée et diversifiée de la production de logements permettant de renforcer l'armature urbaine du territoire tout en préservant son cadre de vie.

Monsieur Boquet précise que le conseil communautaire a validé ce PADD et que celui-ci fera l'objet d'une présentation publique le jeudi 11 mai à 18h30 à la salle « la Palestel » de Dun.

Copil vallée des peintres

Monsieur Dominique Guinot présente au conseil municipal les grandes lignes du projet de valorisation de la vallée des peintres entrepris par le département de la Creuse. Il rappelle qu'en 2016/2017 un diagnostic « retrouver la Creuse » a été établi. Qu'en 2020/2021 un plan guide a été rédigé et qu'en 2023 une étude portée par le collectif « l'Hydre » est en cours sur la plage du Vallon (baignade) pour un aménagement de celle-ci, envisagé en 2024. La commune s'étant engagé à financer ce projet à hauteur de 15 000 €.

Fête du pont

Monsieur Boquet précise au conseil les festivités prévues dans le cadre de la fête « Un pont sur la Creuse ». Il explique qu'il y aura besoin de toutes les bonnes volontés pour régler et sécuriser l'événement, notamment le 14 juillet pour l'accueil du public.

Travaux mairie

Monsieur Didier Lamoureux adjoint aux travaux fait un point sur les demandes de subventions pour les travaux de la mairie. Considérant que les travaux prévus sont essentiellement d'ordre énergétique, la préfecture nous demande de monter un dossier au titre du « Fonds vert », en remplacement de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local).

Il précise qu'une réflexion est en cours pour diminuer le coût des travaux afin de faciliter le financement de l'opération.

Vente du magasin court-circuit

Monsieur Boquet informe le conseil municipal qu'un acquéreur s'est manifesté pour l'ancienne boulangerie. Un boucher souhaiterait s'installer à

la Celle Dunoise, suite à un incendie dans son ancien local commercial. Cet acquéreur précise que pour toucher ses indemnités d'assurance il doit reprendre rapidement son activité et demande à la commune de lui louer son magasin en échange d'une promesse d'achat. Après débat le conseil municipal ne souhaite pas louer et demande qu'un compromis de vente soit signé avant d'envisager une installation dans les locaux.

Commission électorale à renouveler

Monsieur Boquet informe le conseil qu'il faut renouveler tous les trois ans la commission électorale, celle-ci était composée jusqu'alors des délégués de l'administration : Josiane Garnotel, Françoise Bompeix, des délégués du tribunal : Joël Ducher, Brigitte Guinot, des délégués de la commune : Françoise Demonja, Aurélia Fluteau.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité propose que les délégués de la commune pour les trois ans à venir soient Isabelle Evrard et Isabelle Martini. Monsieur Boquet est chargé de contacter quelques citoyens afin de proposer des noms à la préfecture et au tribunal.

Départ en retraite de Monsieur Michel Pascal

Monsieur Boquet informe le conseil qu'à l'occasion du départ en retraite de Monsieur Michel Pascal, la commune organisera une petite cérémonie le samedi 3 juin en son honneur. Il précise qu'une cagnotte est ouverte à cet effet auprès du secrétariat de mairie.

Vélos base nature

Monsieur Boquet rappelle le projet de Micro-folie dans l'ancienne base sport nature. Il informe le conseil qu'une dizaine de VTT neufs appartenant à la commune se trouvent dans cette base et qu'il convient de s'interroger sur leur devenir. Le conseil municipal après débat charge le bureau municipal de préparer une délibération permettant la vente de ces vélos.

Visite église :

Monsieur Devaux informe le conseil de la visite de madame Thévenot, responsable des antiquités et objets d'art au sein du service patrimoine du conseil départemental, dans l'église de la Celle Dunoise. Il rappelle que la commune est propriétaire du patrimoine de l'église antérieur à 1905. Il précise qu'il faut envisager la restauration de la cloche et qu'un don de 20 000 € pour la commune attend à la fondation du patrimoine. Madame Thévenot doit nous transmettre un rapport prochainement permettant de hiérarchiser les actions à entreprendre.

Copil TEN :

Monsieur Guinot informe le conseil que Madame Géraldine Wetzstein renonce à faire partie du Comité de pilotage « Territoire Engagé pour la Nature » Monsieur Devaux Xavier est volontaire pour la remplacer, le conseil valide à l'unanimité la candidature de Monsieur Devaux.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h15

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Arnela Salkanovic- Tessier, Rémi Durin.

Membres excusés : Madame Isabelle Martini a donné pouvoir à Monsieur Jérôme Ducher. Madame Aurélia Fluteau a donné pouvoir à Madame Isabelle Evrard. Monsieur Sylvain Mauchaussat a donné pouvoir à Monsieur Didier Lamoureux. Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Monsieur Xavier Devaux.

Membre absent : Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Arnela Salkanovic-Tessier.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2023 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 avril 2023.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations : Pas d'information.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : « Décision modificative numéro 1 du budget communal » ainsi qu'une motion relative à la lutte contre la pollution des emballages plastiques . Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces deux propositions.

ORDRE DU JOUR :

1) Travaux de restructuration et rénovation énergétique du corps de bâtiment Mairie/Ecoles/cantines avec passage aux ENR. Demande d'aides et plans de financement.

Monsieur Didier Lamoureux, 2ème Adjoint, responsable de la commission voirie, assainissement, bâtiment et patrimoine rappelle la délibération prise le 29 septembre 2022 concernant le projet de restauration et rénovation énergétique du bâtiment communal sis 1, rue des Peintres contenant la mairie, l'école, la cantine et deux logements. A la demande de l'état qui pense que ce projet peut s'inscrire dans le cadre du « fonds vert » un avant-projet moins onéreux est présenté qui renonce à l'utilisation de la géothermie, à la salle multi activités et propose l'utilisation de la biomasse comme énergie. Il soumet un nouveau plan de financement suivant :

Coût total des travaux (HT) :	998 978,00 € soit 1 198 773,60 € TTC
Fonds vert(64,96% du HT) :	648 894,00 €
Fonds Booster :	35 500,00 €
Fonds de concours CCPD :	24 788,00 €
Prime SDEC :	35 000,00 €
Fond chaleur SDEC :	55 000,00 €
Total aides et subventions :	799 182,00 €
Part communale (20%) :	199 796,00 €
Part communale TTC :	399 591,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, les crédits seront inscrits au budget 2023 ; demande à bénéficier du « fonds vert », du « fond Booster », du fond de concours de la CCPD , de la prime SDEC et du fond « chaleur » pour le

financement des travaux, autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires aux effets ci-dessus.

2) SDIC 23 : Adhésion de deux nouvelles communes

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, annonce au Conseil Municipal que deux nouvelles communes « Saint Silvain Bellegarde » et « Saint Quentin la Chabanne » souhaitent adhérer au SDIC 23 (Syndicat Intercommunal pour le développement de l'informatique communale). Le Comité Syndical en date du 5 avril 2023 a pris une délibération pour accepter l'adhésion de ces communes. Il convient maintenant que toutes les communes adhérentes délibèrent à leur tour pour accepter ou refuser les adhésions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'adhésion des communes de Saint Sylvain Bellegarde et Saint Quentin la Chabanne au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale 23.

3) Tarif de garderie, rentrée scolaire 2023/2024

Monsieur Jérôme Ducher, premier adjoint, rappelle les tarifs pratiqués par la commune de la Celle Dunoise pour la garderie périscolaire, il rappelle également que ces tarifs ne sont pas fixés dans le cadre du RPI, mais que chaque commune peut fixer son propre prix. Il souligne le fait que les prix de la commune de Saint Sulpice sont supérieurs à ceux pratiqués à la Celle Dunoise et qu'il convient que la commune de la Celle Dunoise se positionne sur ses propres tarifs.

Après débat le conseil municipal par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, décide de maintenir les tarifs actuels de la garderie pour la rentrée scolaire 2023/2024.

4) Autorisation vente des vélos base sport nature

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, informe le conseil que 4 vélos adultes et 2 vélos enfants avait été acquis par la commune en 2019 pour les louer aux touristes. Malheureusement cette activité n'avait pas eu le succès escompté et ces vélos sont depuis stockés dans la base sport nature destinée à devenir une Microfolie. Il faut donc s'interroger sur le devenir de ceux-ci. Monsieur le Maire propose que les vélos en état quasi-neuf soient proposés à la vente dans « La passerelle » d'été prioritairement aux habitants ou associations de la Celle Dunoise. Après débat le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à vendre les vélos communaux à la moitié de leur valeur d'achat soit au prix de 134 €.

5) Décision modificative numéro 1 du budget communal

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, donne lecture au conseil municipal des recommandations faite par le Conseiller Direct Local sur le budget primitif 2023. Il indique qu'il est nécessaire de voter une décision modificative afin de prouver la sincérité du budget.

FONCTIONNEMENT	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	681 / 042 OP d'ordre	+ 610.00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	681 / OP réelle	-610.00
INVESTISSEMENT	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	024	+ 6500.00
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2111 / 040	- 6500.00
Solde d'exécution de la section d'investissement		001	+ 33255.58

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative au budget principal ainsi présentée.

6) Motion relative à la lutte contre la pollution des emballages plastiques

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, informe le conseil du projet de « fausse consigne » doublement pénalisante pour les consommateurs, selon les acteurs du traitement des déchets. Une bouteille en plastique, contrairement au verre, ne sera pas réutilisée après lavage, mais recyclée. C'est aussi s'attaquer sous couvert d'écologie au déchet le mieux trié par les usagers. Et c'est toute une recette financière qui échapperait aux collectivités qui, comme Evolis 23, ont investi dans des équipements de tri. C'est pourquoi il propose au conseil d'adopter la motion présentée par L'AMAC 23 :

« Depuis le 30 janvier dernier, le Gouvernement a lancé une concertation nationale autour de la fausse consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Ce projet aurait pour conséquences :

- De complexifier le geste de tri et d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique

Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs de matière plastique. Le grand perdant serait notre environnement naturel.

Dix associations nationales de collectivités ont affirmé leur ferme opposition à ce projet et ont travaillé à 14 propositions permettant d'atteindre les objectifs de collecte et de recyclage et de lutter contre la pollution.

En soutien à ces associations, l'AMAC 23 et la commune de la Celle Du-

noise se rallient au rejet de la fausse consigne et demande au Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, dans le cadre de la concertation encore ouverte, de reprendre les discussions sur la base de ces 14 propositions.

En effet, ces dernières reposent bien sur l'objectif commun, celui d'améliorer la performance de collecte et le développement des filières de recyclage dans le cadre d'un service public de gestion des déchets ambiteux et efficace. »

Le conseil municipal par 10 voix pour et 4 abstentions adopte cette motion.

Divers

A la suite de la présentation des travaux de la mairie par Monsieur Didier Lamoureux, monsieur Xavier Devaux, conseiller municipal, de formation paysagiste, présente au conseil ses réflexions sur les abords de la mairie ainsi qu'une esquisse d'aménagement.

Madame Arnela Salkanovic- Tessier fait remarquer que les bennes à verre installés rue des Pradelles sont souvent pleines et que leurs abords ne sont pas très propres. Monsieur Boquet lui répond que les bennes sont régulièrement vidées par Evolis 23 et qu'il est plutôt rare qu'elles débordent, d'autant que le personnel communal informe Evolis des besoins d'enlèvements et nettoie régulièrement les abords, ce qui n'empêche pas toutes les incivilités ou dépôts sauvages.

Monsieur Jérôme Ducher, premier adjoint, annonce que la région Nouvelle Aquitaine dans l'incapacité de facturer les frais de transport scolaire au RPI La Celle Dunoise / Saint Sulpice le Dunois, renonce à cette facturation pour les années 2021 et 2022.

Monsieur Dominique Guinot, troisième adjoint, présente l'atelier participatif du projet d'aménagement de la plage de la Baignade, dans le cadre de la « Vallée des peintres », qui se déroulera le jeudi 22 juin autour de la baignade. La population est invitée à participer à cet atelier. Une information précise est à suivre.

Monsieur Jacques-André Boquet, maire fait le point sur la préparation des festivités « Un pont sur la Creuse » et notamment sur les questions de sécurité. Il rappelle le besoin de bénévoles notamment pour le 14 juillet.

Monsieur Jacques-André Boquet, remercie les jeunes mariés du 22 mai dernier qui ont fait don à la commune de deux chaises de cérémonie.

Madame Françoise Demonja évoque le marché nocturne du 27 juillet prochain et la difficulté de trouver des artisans et commerçants qui acceptent de participer. Elle n'est, à ce jour, pas sûre de pouvoir l'organiser faute de participants.

Monsieur Jacques-André Boquet annonce au conseil que l'acquéreur potentiel du magasin « court-circuit », artisan boucher, renonce à son projet d'acquisition et d'installation.

Monsieur Didier Lamoureux évoque l'affaissement partiel d'une voute du pont de la Rongère, route du canard, lié à la présence d'une canalisation d'eau. Des travaux sont envisagés et des négociations sont en cours entre les services techniques du département, le SIAEP de la vallée de la Creuse et la SAUR.

Monsieur Nicolas Deuquet évoque la demande d'un particulier de rehaussement d'une tombe dans le cimetière communal. Il attend des précisions de la part des demandeurs et dit que ce point n'est pas prévu par le règlement actuel du cimetière mais qu'il faudra l'envisager.

Madame Arnela Salkanovic-Tessier demande pourquoi la mairie n'a pas encore entrepris de travaux pour la viabilisation de la pâture attenante à la mairie devenue propriété de la commune. Monsieur Jacques-André Boquet lui répond que le bureau municipal est très occupé par la préparation des travaux de rénovation énergétique de la mairie, que les finances de la commune ne permettent pas d'envisager de tels travaux pour l'instant et qu'il doute fort qu'un investisseur privé s'intéresse à une telle opération.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h15.

A VENDRE

La municipalité met en vente plusieurs VTT, états neufs au prix de 134€.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de mairie.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La cérémonie commémorative du huit mai 1945 a été marquée cette année par la présence des scouts du Limousin qui campaient chez nous. Ils sont venus chanter la Marseillaise au monument aux morts. La municipalité les en remercie.

ÉTAT CIVIL

NOUS REGRETTONS LA DISPARITION DE

- URBAIN Danielle épouse SCHMIT, née le 27 décembre 1943, décédée le 27 mars 2023 - Cessac
- TIXIER Jean, né le 14 septembre 1929, décédé le 21 avril 2023 - Le bourg
- RAMEIX Joël, né le 26 janvier 1944, décédé le 16 mai 2023 - Le Chiron - (Ancien Adjoint au Maire)
- TURBAT Pierre, né 07 avril 1940, décédé le 22 mai 2023 - Villemore - (Ancien Combattant)
- TAYLOR Irène, née le 3 avril 1944, décédée le 13 juin 2023 - Le bourg.

NOUS FÉLICITONS

- Sophie DURIN et Nicolas DEUQUET (le bourg) pour la naissance de leur fils Tao DEUQUET le 11 juin 2023
- Clara GOURGON et Silvio VASCONCELOS (Puyredeuil) pour leur mariage le 20 mai 2023

NOUS REMERCIONS

- Les personnes pour les dons de 100 euros pour la Fête du pont
- Le Club de tennis pour le don de 150 euros pour la Fête du pont
- MME LAHAYE Antoinette pour le don de 20 euros pour la Passerelle
- La banque « Crédit agricole » pour 1000 € et la société « EDF » pour 1500€ ont gentiment acceptés d'aider la commune à organiser les fêtes commémoratives des six cent ans de notre vieux pont. Une cérémonie symbolique de remise de chèque s'est tenu avec les représentants du Crédit agricole le 7 juin dernier. Un grand merci à eux.



VOIRIE ET PATRIMOINE

PONT DE LA RONGÈRE

La structure du pont sur le ruisseau de Rongère a subi des dommages importants qui vont nécessiter l'intervention d'une entreprise spécialisée.



Pont sur le ruisseau de Rongère - route du Canard (Départementale 48A)



Cet ouvrage sert aussi d'aqueduc pour le passage d'une canalisation d'eau potable.

L'Unité Territoriale Technique (UTT) de La Souterraine, autorité compétente pour la route départementale D48A, supervisera les travaux en étroite collaboration avec le Syndicat des Eaux (SIAEP de la Vallée de La Creuse) et la SAUR.

Les travaux d'une durée de deux semaines seront réalisés sous route barrière.

La programmation n'est pas encore connue.

ABATTAGE DE LA HAIE DE THUYAS DU CIMETIÈRE



Le retrait d'une partie de la haie de thuyas va permettre d'améliorer l'accès au jardin du souvenir et au columbarium par le Chemin des Fosses.

Un portail plus large sera installé au mois de septembre 2023.

Une nouvelle plantation d'arbustes est prévue à l'automne.

LE STADE

Le dernier contrôle obligatoire de conformité des buts de football du stade municipal fait apparaître que des éléments métalliques sont corrodés et que l'intégrité structurelle de l'équipement peut être remise en cause.

Par mesure de sécurité les buts vont être déposés.



Didier Lamoureux

DÉPART EN RETRAITE DE MICHEL PASCAL

Michel est entré au service de la commune le 1 juillet 1983, il y a quarante ans. Il devait remplacer Jean Tissier, proche de la retraite. Il était prévu qu'ils travaillent ensemble pendant huit mois, le temps d'acquérir les compétences nécessaires. Hélas, quelques jours après son arrivée celui-ci devait quitter définitivement et prématurément son emploi.



Michel a dû apprendre et assumer seul la charge de l'entretien communal et à cette époque sans Evolis, le personnel communal ramassait les poubelles avec tracteur et remorque, en seau et sans sacs, mais avec mouches et rongeurs. De plus, il utilisait sa propre voiture pour se déplacer dans la commune, mais généreuse, celle-ci le gratifiait d'une conséquente « prime de vélo ».

Tout au long de ces quarante ans au service de la commune les savoir-faire de Michel, maçonnerie, jardinage, électricité, tout ce qui touche au bâtiment et aux espaces verts en fait, ont accompagné de nombreux chantiers communaux, le lotissement des Rouches, la construction de la salle des loisirs, puis du cabinet médical, celle du lotissement du Pré Montet, l'aménagement du camping de la Baignade, l'élévation des gîtes de tourisme, l'agrandissement du cimetière, l'aménagement du stade de football, la construction de la base sport nature, l'édification du jardin de la roseraie, la construction du hangar communal ou plus récemment de la nouvelle station d'épuration. C'est une longue carrière qui s'achève, une carrière d'embellisseur aussi puisque grâce à son investissement la Celle Dunoise a obtenu en 2021 « deux fleurs » au concours national des villes et villages fleuris et a été labellisée « Territoire engagé pour la nature ».

Il faut aussi souligner la disponibilité, l'écoute, l'empathie envers la population qui ont accompagné la carrière de Michel, toute entière au service de ses concitoyens que ce soit dimanche ou lundi, tôt le matin ou tard le soir.

Michel a servi la commune sous les mandats des maires suivants : Henri Lacrocq, qui l'avait embauché, et avec qui il entretenait des relations, disons un peu particulières, puisqu'il lui arrivait d'aller mettre les chaus-

settes du maire certains matins, de partir à la recherche d'un dentier disparu ou de kidnapper des poneys égarés. C'était une autre époque ! Puis Michel a servi Jean-Marie Sachet, Claude Landos et Jacques-André Boquet.

Comment en quelques lignes retracer une carrière aussi longue et aussi riche que la sienne ? Comment transmettre les connaissances qu'il a accumulées tout au long de ces quarante années celloises ? Cela est impossible, aussi il serait bien que Michel consacre un peu de son temps de jeune retraité à la rédaction de ses mémoires. Il est une monographie de la Celle Dunoise qui aurait bien besoin d'une mise à jour depuis les années quatre-vingt.

La retraite de Michel sera active, bricoleur avisé, sportif accompli et père de famille attentionné, Michel ne s'ennuiera pas sans la Celle Dunoise. Quoi que ?

Le conseil municipal remercie Michel de son engagement envers la commune tout au long de ces quarante ans et nous lui souhaitons une bonne retraite, douce, paisible et en bonne santé.



La municipalité

Celloises, Cellois,

Et oui, une page vient de se tourner après 40 ans de services... L'heure de la retraite a sonné.

Quel plaisir j'ai eu à entretenir notre belle commune. Je tiens à vous remercier pour votre confiance et le soutien que vous m'avez témoigné tout au long de ces années.

Je tiens également à remercier tous les maires et conseillers municipaux avec lesquels j'ai pu travailler sereinement (Henri Lacrocq, Jean-Marie Sachet, Claude Landos et Jacques-André Boquet). Merci aussi à tous, adjoints, conseillers municipaux, et collègues que j'ai croisés au cours de ma carrière, des services administratif et technique.

Enfin, je remercie le maire, Jacques-André Boquet, son conseil municipal et les agents en fonction pour la cérémonie organisée pour mon départ et tous ceux qui ont participé à mon cadeau.

Il me reste maintenant à profiter de notre commune où il est si agréable de vivre et de se promener.

Merci encore à tous.

Michel Pascal

ENVIRONNEMENT

Les sorties nature de l'été sont en lien avec les fiches action de Territoire Engagé pour la Nature pour laquelle la commune de La Celle Dunoise a été lauréate en 2022.

Ces sorties sont organisées en partenariat avec le CPIE et le CEN.

Renseignements et inscriptions au 06 61 98 04 80.

Le nombre de places par sortie est limité à 25 personnes.

Mardi 18 juillet à 10h : Abeilles sauvages

En partenariat avec le CPIE.

Venez à la découverte du monde menacé et méconnu des pollinisateurs sauvages et plus particulièrement les abeilles sauvages. Sur un de nos sites d'inventaires vous découvrirez la biologie, l'écologie de ces espèces mais aussi comment faire pour les étudier et les préserver.

Rendez-vous salle de loisirs.

3 € par personne (gratuit moins de 12 ans).

Vendredi 21 juillet à 10h : Landes de Nambord

En partenariat avec le CEN.

Venez (re) découvrir l'histoire de la restauration des landes humides sur ce site remarquable et l'éco pâturage qui a lieu à cette période. Rencontre avec l'éleveur qui met à disposition du Conservatoire son troupeau de brebis Solognotes. Échanges avec le berger autour du pastoralisme, des animaux et de la préservation des milieux naturels. Pique-nique tiré du sac autour d'une bière à la brasserie La Kreuze située non loin du site sur la commune d'Anzème.

Inscription obligatoire : Julien Jemin - 06 89 55 65 17 / j.jemin@cen-na.org

En partenariat avec la brasserie la Kreuze.

Jeudi 3 août à 10h : Le bocage et ses richesses

En partenariat avec le CPIE.

Retrouvez Florentin Brard qui vous fera (re)découvrir le bocage Creusois et ses richesses !

Rendez-vous Base sports nature.

3 € par personne (gratuit moins de 12 ans).

Mercredi 23 août à 20h : Sortie nocturne Chiroptères

En partenariat avec le CPIE.

Rentrez dans le monde fascinant des chauves-souris ! Le temps d'une soirée, découvrez leur mode de vie et observez-les au cours d'une balade crépusculaire.

Rendez-vous Salle de loisirs.

3 € par personne (gratuit moins de 12 ans).

TOURISME

LA VALLÉE DES PEINTRES

Le projet d'aménagement de la Vallée des peintres porté par les départements de la Creuse et de l'Indre entre dans sa 3^e phase.

Un comité de pilotage, a eu lieu le 29 mars 2023 au Conseil Départemental de la Creuse et nous avons eu un retour de l'état d'avancement du dossier réalisé par le bureau d'étude du « Collectif de l'Hydre », chargé de la 3^e phase qui consiste à la rédaction collective d'un cahier des charges avec les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), à savoir La Celle Dunoise pour le département de la Creuse et Badecon Le Pin pour le département de l'Indre.

La 1^{ère} phase de 2015 à 2017, a consisté à établir un diagnostic « Retrouver la Creuse » par le biais d'une étude paysagère au travers des tableaux des peintres impressionnistes et a été réalisée par le bureau d'étude « Initial paysagistes ».

La 2^{nde} phase de 2020 à 2021 a permis de réaliser un plan guide « Retrouver la Creuse »

Enfin en 2023, la 3^e phase permettra la réalisation de cahiers techniques vers une réalisation du projet s'appuyant sur des ateliers de concertation avec les habitants et les acteurs locaux concernés.

Pour mémoire :

La Celle Dunoise est un village inscrit dans un méandre de la Creuse. Le centre-bourg historique se concentre sur la rive droite avec une extension sur la rive gauche, les deux rives sont reliées par un pont. Ce pont est le point pivot du village. D'ici on accède à deux portions du village et aux bords de Creuse. Sur chacune des deux rives, les paysages défilent au rythme des pas, composés des maisons accolées aux terrasses sur



la Creuse et à des strates de ripisylves denses et fourniees. Progressivement, nous quittons les paysages habités du centre bourg pour des paysages aux semblants sauvages. Le cadrage sur La Celle Dunoise laisse apparaître deux sites majeurs : la jetée et la Creuse à l'ouest (vers les gîtes de la rivière) et la plage du vallon à l'est (plage de la baignade).

Le site qui a été retenu dans le cadre du projet d'aménagement de La Vallée des peintres est la plage du vallon qui réunit un certain nombre

de motifs paysagers caractéristiques de la vallée de la Creuse.

L'analyse du site a permis de dégager une problématique avec plusieurs éléments à prendre en compte :

- Les promenades existantes en bord de Creuse sont peu identifiées.
- L'accès aux promenades situées de part et d'autre du pont est peu visible et confidentiel.
- Des portions de berges privatisées (Auberge des pêcheurs et camping) ne facilitent pas l'identification des deux promenades.
- Les deux rives sont encombrées par du mobilier de faible qualité (objets posés dans l'espace, sans relation avec le site).
- Sur la rive droite, des jardins particuliers s'enfrichent et lèguent à la promenade une ambiance d'abandon.



Au vu de ces éléments plusieurs objectifs ont pu être dégagés:

- Favoriser les rapports à la Creuse par des aménagements immersifs de part et d'autre du village.
- Réactiver les deux rives de la Celle Dunoise en créant une unique promenade, la promenade des deux rives.
- Faire du pont, un lieu de desserte des promenades des deux rives explicite.

Par ailleurs ce projet d'aménagement de la Vallée des peintres s'inscrit dans le cadre des fiches actions du programme TEN (Territoire Engagé pour la Nature). Il s'agit ici de prendre en compte la dimension de la biodiversité particulièrement riche sur notre commune.

La Vallée des Peintres est aussi la marque de l'office touristique du pays Dunois sur la partie de notre département traversée par la Creuse et qui s'étend de Crozant à Glénic et sur le département de l'Indre d'Argenton à Eguzon.

Une coopération est en place entre les offices de tourisme des communautés de communes respectives de l'Indre et de la Creuse, concernés par le même type de visiteurs avec l'idée de travailler sur un parcours client sur les sites remarquables à visiter : Argentomagus, Gargilles, Eguzon, Crozant, Fresselines... La Celle Dunoise.

A souligner la volonté importante de l'office du tourisme Creuse Impressionnistes Pays Dunois de la CCPD dans ce projet.

Dominique Guinot

BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR

Les vacances d'été, ce n'est pas toujours le pied, ça sent l'arnaque à plein nez !

Juillet, la cloche a sonné, c'est le moment de souhaiter bonnes vacances aux enfants et bon courage aux parents !

Le compte à rebours est lancé, 30 jours avant mes vacances, voici le casse-tête du planning :

Bon, du 8 au 15, le n°1 va chez mamie, le n°2 chez tonton Yannick, à partir du 16, mémé Denise les prends le matin pour les emmener à la piscine, la mère de Zoé les récupère à la sortie et les dépose ensuite chez Cécile la voisine qui les garde jusqu'à mon retour, le 26, c'est le bazar, y'a personne qui les récupère le 26 !



Pour ceux qui sont en télétravail, c'est la double peine et parfois on se découvre des talents cachés pour arriver en 24 heures à faire 10 parties de Monopoly, une sortie piscine et finir un dossier urgent pour le boulot et quand tu te pointes au travail le lendemain et que tu entends tes collègues te dire gentiment : « tu as l'air fatigué ? tu as maigri ? ou tu n'aurais pas besoin de vacances ? »

Août arrive, enfin mes vacances ! c'est parti pour 3 semaines ou il va falloir jongler avec la météo ! et oui on n'imagine pas les répercussions de Dame Nature sur le programme de nos bambins : si c'est la canicule, on ne pourra pas sortir (il fait trop chaud) la pluie, on ne peut pas sortir (il pleut trop), la nuit, on ne peut pas sortir (il fait trop noir) et s'il fait beau c'est parfait, on peut sortir mais attention il faut rester à l'ombre, mettre sa casquette, et attends je ne t'ai pas mis la crème...

Mais vraiment, le scénario catastrophe, c'est quand il pleut, occuper ses enfants devient tout un poème : « maman, je te fais une coiffure de princesse, maman, on regarde la Reine des Neiges, Maman, lance le dé, on rejoue ...

Bon après, tout ça, je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie, vous comprendrez que nous aussi, on ait le droit d'utiliser notre 49.3 : « Allo, Mamie, tu fais quoi en ce moment, t'es disponible ? »

Et je ne vous parlerai pas du resto en vacances, épuisant ! 1 : sélectionner le resto, 2 : l'emplacement dans la salle de resto, 3 : la place disponible à la table, 4 : le menu enfant qui finit souvent par un steak-haché frites.

Une fois installés, tu pries intérieurement pour que les enfants des autres soient pires que les tiens, ça nous rassure toujours un peu ! et la glace, on en parle ? Jamais de lingette sur soi, une serviette toujours trop minuscule pour entendre au bout de 30 secondes, maman j'en veux plus !

Bon, en effet, les vacances c'est un peu l'arnaque, mais quand on regarde les photos, on se rend compte que c'est quand même chouette.

Pour ma part, je suis épuisée, je vais me reposer, vivement les prochaines vacances !

Isabelle Evrard

PROGRAMME DE LA FÊTE DU PONT

LA CELLE DUNOISE

14 juillet 17h
Ils ont
DÉFILÉ
sur ce pont...

UN PONT SUR LA CREUSE

LA CELLE DUNOISE

14 JUILLET - 12 AOÛT 2023

UN PONT SUR LA CREUSE

VENDREDI 14 JUILLET 17H00 INAUGURATION DE LA FÊTE DU PONT CHORALE « LA DISSONNANCE » DÉFILÉ EN COSTUMES EN SOIRÉE REPAS sur réservation SOIRÉE DANSAANTE SALLE DES LOISIRS - COMITÉ DES FÊTES FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET AU 28 JUILLET EXPOSITION DES PEINTURES réalisées lors du atelier de peinture sur le motif du pont du Dimanche 9 juillet L'atelier de peinture est ouvert à toutes et tous GALERIE DE LA MAISON D'ICELLE	SAMEDI 22 JUILLET - 20H30 SPECTACLE DE DANSE VERTICALE COMPAGNIE RETOURNEMONT SUR LE MAIR DE LA CARTONNIÈRE SAMEDI 12 AOÛT - 18H00 SPECTACLE « PEINES D'AMOUR PERDUES » COMPAGNIE DE BASTIENNE ESPACE DE LA BASTIENNE - ASSOCIATION POSSUM DU 14 JUILLET AU 30 JUILLET EXPOSITION DE PEINTURES SUR LE THÈME DES PONTS SALLE POLYVALENTE JAC DU 15 JUILLET AU 12 AOÛT EXPOSITION « LES TRÉSORS DU PONT » BASE SPORT NATURE
--	---

CENTRE FRANCE Pays Dunois EDF

EXPOSITION
de PEINTURE à La Celle Dunoise

Nombreux Artistes
Entrée gratuite

Du 14 au 30 Juillet 2023
Ouverture tous les jours de 15h à 18h30
Salle Polyvalente à côté de la Mairie
1 route des Pontons, La Celle Dunoise
Organisée par l'ACF (Association Celloise d'Entraide)
Invité d'honneur Jean BONDOLLE

LA CELLE DUNOISE

EXPO
Les trésors du pont
d'hier et d'aujourd'hui

Base sport-nature
du 15/07 au 12/08

UN PONT SUR LA CREUSE

LA CELLE DUNOISE

14 Juillet

SALLE DE LOISIRS
COCHON À LA BROCHE
à partir de 20h00
APÉRITIF OFFERT
COCHON À LA BROCHE OU POULET À LA PORTUGAISE
8 POMMES DE TERRE BOULANGÈRE
CHÈPE
CAFE OFFERT
DJ PLEIN AIR | FEU D'ARTIFICE

UN PONT SUR LA CREUSE

Attention, la circulation et le stationnement dans le bourg seront interdits le 14 juillet de 16h à 20h.

Des parkings seront disponibles route de Bussière, au Stade, et autour de la station d'épuration route de Lavaud.

La circulation sera également interdite sur le pont le 22 juillet de 19h à 21h.

LA MAISON D'ICELLE

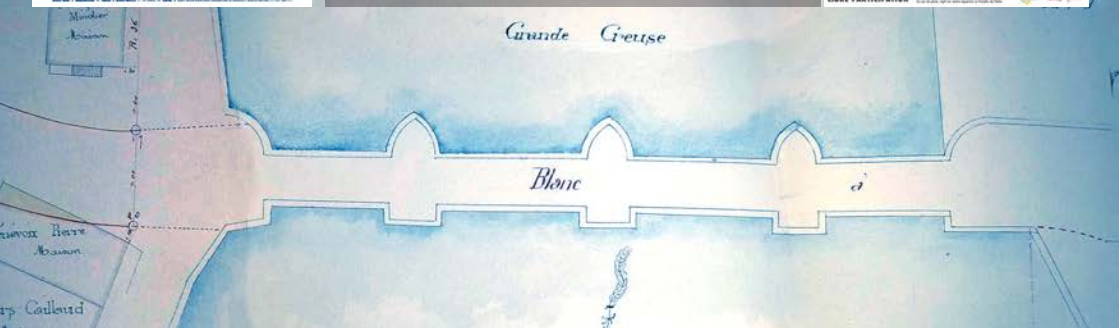
THÉÂTRE CULTURE LA CELLE DUNOISE

DANSE VERTICALE
COMPAGNIE RETOURNEMONT
SAMEDI 22 JUILLET 20H
LA CELLE DUNOISE
FACE DE LA CARTONNIÈRE
TOUT : ATELIER DE VOLTIGE DANS LES ARBRES

UNE COMÉDIE DE WILLIAM SHAKESPEARE

PEINES D'AMOUR PERDUES

SAMEDI 12 AOÛT 18H
LA CELLE DUNOISE
LIBRE PARTICIPATION
ESPACE DE LA BASTIENNE



LA PAGE DES ÉCOLIERS

Anglais

Lors des ateliers d'anglais, nous avons appris sur les jours de la semaine et les questions que l'on peut poser à une personne que nous venons de rencontrer mais aussi sur les membres de la famille et le corps humain. Puis, sur les nombres et les couleurs, et sur les animaux domestiques et sauvages... Nous avons aussi appris la politesse au fil de la journée comme bonjour et au revoir puis nous avons appris les directions pour nous déplacer. Nous avons travaillé sur les sentiments et sur les fournitures scolaires. Karen nous a fait jouer à des petits jeux d'anglais et de connaissance.

Nous avions anglais un lundi sur deux. Mais on a arrêté les ateliers d'anglais avant la fin de l'année. Nous avons fait une recette de pancakes pour la Chandeleur, nous nous sommes régales. Nous avons travaillé sur des objets et les pièces d'une maison et d'un jardin. Nous faisons anglais avec Karen qui vient bénévolement dans notre classe, et sans oublier notre Maîtresse Zoé Gernez.

LYDIE, NEPHAEL, INÈS.

Le cinéma



Le jeudi 9 mars matin, nous sommes allés au cinéma en car à Aigurande et nous avons regardé « Nausicaä de la vallée du vent ».

Ce film parlait d'une fille qui s'appelle Nausicaä et qui vivait une aventure spéciale. Elle avait un planeur qui volait avec le vent. Elle était dans une grotte et elle est allée voir un Ômus pour aller chercher une partie de son œil. Un jour, deux hommes en montgolfière avait attaqué et kidnappé un bébé Ômus et il était presque mort, mais Nausicaä arrêta les deux hommes et délivra le bébé Ômus. Pendant ce temps, la mère du bébé Ômus était au courant qu'il était presque mort. Alors, elle réunit tout la tribu et alla atta-

quer la vallée mais Nausicaä arriva avec le bébé Ômus, se mit devant la tribu et les Ômus s'arrêtèrent et ils redonnèrent la vie à Nausicaä qui avait été blessée à mort puis au bébé Ômus et la vie reprit son cours dans la vallée.

NATHAN, NATHANAEL, LOU ANN

Histoire/Géographie/Science

Tous les mardis, nous travaillons sur l'histoire. On a travaillé sur le temps de la Révolution et de l'Empire, le temps de la République, de l'industrie et sur les deux guerres mondiales. Et tous les lundis, on étudie la géographie. On étudie se repérer sur la Terre, sur les continents et les océans, les déplacements sur des petits trajets, se déplacer sur de grands trajets, se loger, travailler, se cultiver et avoir des loisirs dans des espaces urbains et touristiques. Et tous les jeudis, on travaille sur les sciences. On a travaillé sur la reproduction des oiseaux et des mammifères, le squelette, les articulations, les os du squelette, les muscles, la matière, le cycle de l'eau et les besoins du corps humain. Pour l'histoire, la géographie et les sciences, on les travaille toujours avant d'aller à la cantine c'est-à-dire de 11 heure 15 à

12h .Toutes les leçons ont un titre et un code comme par exemple:(H1,H2,H3,...).On travaille en groupe généralement mixte de trois, quatre ou cinq élèves.

FRANÇOIS ET ILONA

Exposition des sylvestres

On est partis à pied à la Maison d'Icelle à 15h00 pour voir l'exposition des Sylvestres de Jean Marc Chamblay. Les sylvestres sont de toutes les tailles, ils vivent dans la nature et n'aiment pas qu'on les regarde.

Jean Marc n'était pas là alors c'est Rafaëlle qui nous a raconté leur vie, on a observé des maquettes, des tableaux. Il y avait plusieurs sortes de sylvestres.

Il y avait des sylvestres qui volaient, se camouflaient et marchaient...On a pris une feuille et on a écrit de nombreuses questions pour Jean Marc. L'exposition nous a beaucoup plu. Puis, on est rentré à l'école.

HELIO, THAIS, PAUL

Le cinéma

Le vendredi 12 mai à 13 heures 30, la classe est partie au cinéma. Le trajet a duré 25 minutes. La maîtresse avait tout prévu et avait donné un mot à signer aux parents pour voir s'ils étaient d'accord. Tous les élèves sont venus. Nous avons vu le film: « Le jour où la terre s'arrêta ». Arrivés là-bas, nous étions en avance et nous nous sommes assis à nos places et avons attendu. Cinq minutes plus tard, le régisseur nous a annoncé que l'autre école n'allait pas venir. Alors le film a commencé.



C'est l'histoire d'un homme venu de l'espace avec un robot pour donner un objet au président des Etats-Unis et dire aux hommes d'arrêter de se faire la guerre mais il fut très mal reçu. L'armée l'attendait et un soldat lui tira dessus ; il fut amené à l'hôpital et emprisonné. Il réussit à s'échapper et s'installa dans un hôtel. Dans l'hôtel, il y avait un garçon qui devint son ami. Mais, un jour, il voulut aller voir son robot.

Alors, il demanda au garçon une lampe. Le garçon la lui donna et l'homme partit .Le garçon, se doutant que son ami préparait quelque chose, le suivit et là, il vit que l'homme se dirigeait vers la soucoupe et il en fut étonné. Il revint à l'hôtel et raconta l'histoire à sa maman et à un homme qui était amoureux d'elle, ils ne le crurent pas. Mais le lendemain, l'autre homme et la mère trouvèrent un diamant. L'homme le montra à un bijoutier qui dit qu'il n'en avait jamais vu de pareil. Alors l'homme avertit l'armée qui poursuivit la voiture à bord de laquelle l'homme de l'espace et la mère du garçon étaient montés. Juste avant que l'armée l'intercepte, l'homme de l'espace expliqua à la mère du garçon quoi faire s'il lui arrivait malheur. Elle devait se rendre près du robot et lui dire une formule pour ne pas qu'il détruise tout sur son passage...

Pour découvrir la suite, il faudra aller voir le film.

Quand le film fut fini, la classe remonta dans le car et regagna la classe. Il était 16h lorsque nous fûmes rentrés.

RAFAËL ET DANIEL

Sortie accrobranche et escalade

Lundi 22 mai nous sommes partis de la salle des loisirs de la Celle Dunoise à 7h17. Le trajet du matin a duré 3h00 car il y a eu des travaux et des déviations et on ne vous ment pas mais on était un peu perdus. Dans le car, nous avons eu le droit d'amener des petits jeux de société. Nous sommes arrivés à destination à 10h00. Nous avons commencé par l'escalade. Nous avons d'abord enfilé des chaussures adaptées pour ne pas glisser puis on s'est partagé en deux équipes : une équipe est partie au bloc (c'est une salle avec des murs d'escalade penchés ou non, on y monte sans baudrier et sans corde mais il y a, bien sûr, de gros tapis pour amortir la chute si on tombe) et l'autre équipe est restée dans la grande salle d'escalade qui faisait 7m de haut. Pour escalader cette salle, nous devions utiliser une corde et un baudrier. On a fait des équipes de trois: un assureur, un contre assureur et un grimpeur. Après ça, ceux qui le voulaient pouvaient sauter dans le vide après avoir touché le plafond.



L'après-midi, nous avons fait de l'accrobranche. Il y avait 3 parcours possibles : le jaune (le moins haut et le plus facile), le vert qui était un peu plus haut et plus physique et le bleu qui était très haut (19m) et très physique. Il y avait aussi le parcours rouge qui était vraiment difficile mais les moniteurs

ne l'ont pas ouvert. Pour commencer, on avait le choix entre le jaune et le vert. Certains ateliers étaient compliqués. Le lendemain, on a tous eu des courbatures mais tout le monde s'est amusé et a réussi.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

QUELQUES NOUVELLES DE L'ACE...

La fin de l'année 2022, s'est clôturée avec le repas de Noël où 47 convives ont pu déguster le repas préparé par l'Auberge de la Fontaine aux Loups de St Sulpice Le Dunois et participer au spectacle de magie.

Le samedi 11 février 2023, une collecte de dons pour l'Ukraine a été organisée à la salle des Loisirs en partenariat avec la municipalité.

L'assemblée générale ordinaire annuelle, s'est déroulée le samedi 18 mars 2023, le rapport moral a été présenté.

Ensuite, le rapport d'activité et le compte de résultats, ont été exposés. Ils ont été votés à l'unanimité.

Nos projets pour l'année 2023 :

- Exposition de peintures : du 14 au 30 juillet 2023
- Vente Solidaire : les 28, 29, 30, 31 octobre et 1er novembre 2023
- Repas de Noël ouvert à tous le 10 décembre 2023 à 12h

Pour tous renseignements, merci de contacter le 07-63-11-58-00 ou le 05-55-89-01-24.

L'ACE vous souhaite de bonnes vacances et nous nous retrouverons en septembre.

La présidente, Jeannine Carenton

TENNIS CLUB CELLOIS

Le tennis club cellois organise son tournoi homologué par la FFT du 03 au 13 Août 2023. Il est réservé aux joueurs et joueuses non classés, 4eme série et 30.

Inscriptions jusqu'au 31 juillet auprès de Deuquet Patrick : 06.30.07.49.36 ou Patrick.deuquet @orange.fr.

Organisation d'un tournoi de double, gratuit pour les participants au simple.

Le président, Patrick Deuquet

LA GAULE CELLOISE

La gaule celloise organise son concours de pêche réservé aux jeunes de moins de 16 ans le dimanche 30 juillet 2023. Cette année il fera partie des festivités de la fête du pont. Inscriptions gratuites à partir de 14 heures sur le parking de la salle des loisirs de la Celle Dunoise.

Durée du concours 1 heure aux Sillons où chaque participant recevra un lot. On vous attend nombreux.

Le président, Patrick Deuquet

ET AU MILIEU COULE LA CREUSE



La fête du Printemps a marqué la reprise des activités de notre association cette année. En collaboration avec la Maison d'Icelle différents événements se sont déroulés du 22 au 26 mars, nous avons plus particulièrement organisé, le samedi 25/03, une ballade découverte de la cascade de Touérat sur le ruisseau des Chantadoux. Une équipe de bénévoles avait débroussaillé les accès à cette cascade très intéressante à cette période de l'année car il y avait beaucoup d'eau. Les participants étaient ravis de découvrir ou redécouvrir ce site un peu oublié très proche du Bourg.

Ce même après-midi nous organisons aussi un troc vert et une foire aux plantes. De nombreux visiteurs ont pu échanger ou acheter des végétaux ou du matériel de jardin. En fin de Journée une présentation de l'Atlas de la Biodiversité Communal a eu lieu dans la Base Sport Nature, un diaporama de l'Atlas et des manifestations passées en rapport avec la biodiversité était projeté en présence des membres du Comité de pilotage de l'ABC et de Dominique Guinot adjoint en charge de l'environnement.



Le dimanche 16 avril a eu lieu la quatrième édition de la Gratiféria à la Base Sports Nature. Cette fois le très beau temps a sans doute encouragé les visiteurs car la fréquentation fut très importante et un nombreux public a pu offrir et prendre ce qui lui faisait plaisir. La prochaine Gratiféria est prévue pour le dimanche 22 octobre, à noter.

Notre équipe de bénévoles travaille assidument à finaliser l'exposition « Images et imaginaires des ponts ». Le vernissage se tiendra à la Base Sports Nature le 15 septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine et l'exposition sera visible jusqu'au 16 octobre. Nous présenterons les ponts sous leur nombreux aspects aussi bien historiques, techniques, symboliques, leurs représentations dans les arts : dessin, gravure, peinture, cinéma, ainsi que dans la toponymie, dans l'Héraldique... Une exposition riche en surprises et en découvertes.

D'ici là nous vous souhaitons un bon été et rendez-vous en septembre.

Le Président, Michel Minaret

ASSOCIATION ART&BIEN-ÊTRE

Stage de Yoga : 4ème édition s'est déroulée les 8,9 et 10 avril

La tradition veut, comme les cloches de Pâques, que nous nous retrouvions le week-end pascal à la Celle Dunoise, entre postures, échanges, méditation, chants et aussi un peu de gourmandise !

Proposé par Sandrine Dufils, organisation et Hang, et Monica Shaka, professeure de Yoga et chanteuse professionnelle, ce quatrième stage a fait le plein. De stagiaires, de pratiques, de conseils, de moments de partage où tout le monde a pu bénéficier des nombreux bénéfices du yoga, pranayama, asanas, méditation et chants, le tout prodigué par Monica enseignante depuis plus de vingt ans. Les deux jours de stage ont permis de retrouver les fidèles adeptes de ce rendez-vous Cellois, et de rencontrer toujours avec joie de nouveaux stagiaires. Située à côté de la rivière La Creuse, la salle des loisirs permet de pratiquer le yoga dans une atmosphère inspirante, ressourçante, au son des oiseaux et de l'eau qui coule. Puis de se retrouver le deuxième jour de stage autour d'un agréable picnic et d'une séance de lecture autour des « yamas » de Patanjali. Les yamas sont un code de conduite et une matière riche sur laquelle penser et méditer. ..

Accompagnée au Hang, instrument original, aux notes éthérées, par Sandrine, et à la contrebasse par Patrice Soler, ami musicien installé à la Celle Dunoise venu en voisin, Monica a emmené ses yogis lundi midi dans la découverte de chants Mantras tous plus profonds les uns que les autres. Une belle énergie positive de groupe dans la pratique et un lâcher-prise fédérateur. Les ingrédients du bien-être et du zen étaient réunis dans ce beau village de Creuse! Avec bienveillance et écoute, Monica a su conseiller et prendre soin des attentes des yogis, de leurs difficultés, de leurs souhaits et l'association musique et yoga à la Celle Dunoise continue d'évoluer pour de nouveaux partages.

Rendez-vous en août pour de nouvelles aventures yogistiques !

Sandrine Dufils



COMITÉ DES FÊTES

L'été est là et les manifestations ont démarré. Le traditionnel vide grenier, le dimanche 2 Juillet, toujours installé sur le site des Sillons fait venir beaucoup d'exposants et les visiteurs et chineurs sont nombreux. Cette année le 14 Juillet fêtera les 600 ans du pont, nous organisons un grand repas autour du cochon à la broche arrosé d'une sangria et suivi d'un bal avec DJ. La soirée sera clôturée par un feu d'artifice. Après quelques jours de repos, nous nous retrouverons sur le site de la baignade, le dimanche 6 Août pour nos jeux inter-villages qui attirent toujours la foule.

En attendant de vous voir nombreux à nos manifestations, nous vous souhaitons à tous un bel été ensoleillé.

Présidente du CDF Cellois, Françoise Demonja

LE PARADIS DE PABLO

De fêtes en sèches



Le Paradis de Pablo a fêté ses 10 ans avec un peu de retard les 8 et 9 avril 2023. En effet, suite à la crise sanitaire que le monde a traversé ces dernières années, l'association a jugé plus prudent de reporter les festivités en 2023, mais ce n'était que pour mieux profiter des uns et des autres ! Avec des participants parfois venus de loin puisque certains sont venus tout spécialement de Clermont-Ferrand et de Kingersheim en Alsace et nous les en remercions.



À quelques jours de Pâques, le thème était d'autant mieux trouvé, en témoigne la chasse aux œufs organisée le dimanche qui a ravi petits et grands ! Les démonstrations du samedi et du dimanche, ponctuées de scénettes burlesques grâce aux 3 chevaux jupon (issus de traditions ancestrales), ont permis de montrer tant les compétences de nos cavaliers, chevaux et de notre monitrice que l'ambiance conviviale et accueillante du centre. Le samedi soir, le quiz olympiades a rassemblé une cinquantaine de personnes, toujours sur les thèmes des équidés et de la Creuse !



Bien que la seconde partie des festivités des 10 ans programmée en juin n'ait pu avoir lieu - afin de ne pas faire concurrence à la fête de la mu-

sique de l'auberge des pêcheurs - le carrousel travaillé par les jeunes (et moins jeunes) cavaliers n'est que partie remise : rendez-vous le 28 juillet pour la traditionnelle fête du Paradis, qui sera cette année placée sous le signe du Pont : celui de la Celle Dunoise bien entendu, à l'occasion de ses 600 ans ! A noter que le concert de musiques de Mongolie couplé au carrousel et à l'exposition sur la culture mongole a reçu le label Olympiades culturelles délivré par Paris 2024, qui sera toujours d'actualité pour la fête du Paradis.



Avant de vous dévoiler le reste de notre programmation estivale, une nouvelle de taille... Ou plutôt d'absence de taille, puisque le Paradis de Pablo a commencé à installer ses haies sèches, avec les moyens du bord : n'hésitez pas à venir nous apporter vos petits branchages afin que nous continuions nos haies, véritables refuges pour la biodiversité et indispensables pour la sécurité de nos poneys et chevaux !

Planning du 8 juillet au 2 septembre 2023

Activité	Jour	Rendez-vous à / meeting at	*Equitation : monitrice BEES 1
Rendez-vous au Centre Equestre 15 rue des Pradelles 23800 LA CELLE DUNOISE			
 Balade poney ou âne en main ou parcours ludique  Chasse au Trésor	Mardi	de 10 h à 12 h	1 enfant+1adulte+1 âne ou 1 poney Balades de ½ h ou de 1 h ou Parcours ludique ½ h (sauf le mercredi) ou Chasse au trésor (nouveau 2023)
	Mercredi	de 15h à 18h	
	Judi	de 10 h à 12 h de 15h à 18h	
	Mardi	15 h 00	
Cours d'équitation* Riding Lessons  ** Equitation adaptée : 	Mercredi	10 h 00 15 h 00	Mini-Poons pour les 2 à 6 ans présence d'un adulte obligatoire Cavaliers débutants à Galop® 3
	Vendredi	14 h 30	Cours d'équitation adaptée** sur réservation et sous réserve de la présence de bénévoles pour vous accueillir dans les meilleures conditions
	Samedi	10 h 00	Maxi-Poons pour les 6-10 ans
		15 h 00	Cavaliers débutants à Galop® 3
		16 h 00	Cavaliers confirmés Galop® 4 à 7
	Vendredi	Horaires à définir	5 ou 6 personnes maximum up to 6 riders
 PECCRAMB Connaître nos amis les chiens	Mercredi	10 h - 12h	minimum 5 enfants (5 à 10 ans) en partenariat avec l'association Bêtement Culturel
Dimanche et lundi	Repos pour les chevaux et les bénévoles		
Places limitées, merci de réserver Please call for booking			06 01 76 15 63

C'EST L'ÉTÉ A LA MAISON D'ICELLE

Qui dit « été », dit « festivals », « apéro », « pétanque », joie de se retrouver et de partager des moments joyeux en terrasse... A l'ombre ou le soleil : choisis ta place !

Tous autour du Pont !

La Maison d'Icelle participe avec enthousiasme à la fête de La Celle Du-noise !

- **Le 9 juillet**, l'artiste Bernard Teboul propose un atelier de peinture en plein air pour peindre le pont sous toutes ses coutures. Apportez votre matériel. Celles et ceux qui le souhaitent pourront exposer leur œuvre du 9 au 28 juillet 2023 dans la Petite Galerie.

C'est gratuit, il suffit de s'inscrire : contact@lamai sondicelle.fr ou de téléphoner au 09 51 14 59 80

- **Le 14 juillet**, après le défilé : bières à gogo !

- **Le 22 juillet à 10h** : Atelier de voltige dans les arbres par la Compagnie Retouramont (gratuit sur inscription).

et **à 20h** : spectacle de danse verticale sur le mur de la Cartonnerie avec la Compagnie Retouramont

La Photographie à l'honneur !

- Exposition de Katrin Bauman **à partir du 29 juillet** : Réflexion.

Jeux de reflets dans la ville de New York : « Quand la cité et la nature s'interpénètrent pour alimenter la réflexion au delà de ce qui est donné à voir », précise la photographe.

- 2e édition du Festival PixCelle. Son thème « OUVERTURES ». Les photographies seront exposées dans le bourg à partir du 17 septembre. Événement ouvert à tous et à toutes. Les candidatures sont à déposer avant le 27 juillet.

Modalités sur le site : www.lamai sondicelle.fr/pixcelle



*Série Réflexion
15 août 2009
New York City,
Central Park.*

Quand y a de la musique, y a de la joie !

- **Le 15 juillet**, c'est la chanteuse, guitariste et compositrice Galim que nous accueillons: une voix, un regard sensible et juste porté sur le monde, « la fragilité et la force d'une vie, les aléatoires d'un équilibre éphémère, la candeur de l'enfance face à la violence du monde. Résister sans se faire dévorer. SUBLIME » (Yann Dupuy, Directeur de la MJC de la ville du Tréport).

- **Le 29 juillet**, nous retrouvons avec bonheur les musiciens STP (Thierry Tardieu, Simon Teboul & Patrice Soler) avec leur invité saxophoniste : Daniele Vigilucci autour du jazz et de la photographie.

- **Le 19 août**, l'amour toujours avec le chanteur et guitariste argentin Brian Chamboleyron « Amore, amor, amour » : un programme de chansons pour tomber amoureux !

- **Le 24 août**, retrouvons le magique Ô Duo et son envoûtante musique du monde qui nous avait transporté l'été dernier... Avec Livia Phoëbé à la harpe, Gabriel Bismut au violon et Bastien Antoine aux percussions.

Le spectacle vivant : c'est vital !

Grande nouvelle : La Maison d'Icelle devient lieu de résidence artistique : théâtre, musique, arts plastiques. Nous avons commencé timidement dès l'ouverture en août 21, maintenant, c'est officiel ! Nous accueillons deux compagnies théâtrales cet été, une artiste plasticienne cet automne... Des ateliers de pratiques artistiques en perspectives ouverts à tous et toutes.

Commençons l'été, **le 8 juillet à 18h30**, avec la compagnie Mixeratum Ergo-Sum avec leur spectacle « Aucun son ne sortait de ma bouche » de Clémentine Aubry le puis la Compagnie Nagananda en création de son prochain spectacle...

- **Le 26 juillet à 18h** nous vous proposons un Apéro-rencontre avec les artistes de la comédie de Shakespeare, histoire d'entrer dans les coulisses de ce qui se trame plage de la Baignade cet été...

- **Le 11 août**, Raphaël Jothy arrive avec sa valise pour nous régaler avec « Les pérégrinations d'une endive ». Un seul en scène burlesque et musical, une recette infaillible de drôlerie!

Et pour finir en beauté... Commençons par danser !

La Maison d'Icelle, ne serait pas ce qu'elle est sans tous les bénévoles qui lui donnent son dynamisme. Vous voulez rejoindre la super équipe ? Vous êtes les bienvenu.e.s ! On vous accueille tous les jours et tout particulièrement **le 17 juillet** où nous proposons une fête spéciale « Merci les Bénévoles » pour nous retrouver et présenter les nouvelles et nouveaux. Le thème ? Les Seventies. Il y aura tout ce qu'il faut pour être heureux.ses. Manifestez-vous (pour l'organisation).

- **Le 5 août**, nous accueillons le « Volubilis Orchestre » : bal en plein air, au-dessus de la baignade. Une proposition interactive avec 6 musiciens et un chanteur comédien ! Venez nous voir, on vous explique tout (c'est aussi sur notre site).

- **23 septembre** : Bal Créole avec le Groupe Océan (salle des loisirs).

La Maison d'Icelle à l'heure d'été, c'est ouvert le lundi matin, on y mange tous les soirs du mercredi au samedi et les midis du mercredi au dimanche.

Rendez-vous à ne pas manquer :

- **Tous les mercredis à partir de 20h20 : la formule PBP (Pizza-Bière-Pétanque). Apportez vos boules !**

- **Scène ouverte tous les 1er jeudis du mois (sur inscription)**

Savourons l'été tant qu'il est là !

La Maison d'Icelle

LES BOUT 'CHOUX DUNOIS

Bilan positif pour les Bout 'Choux Dunois, association de parents d'élèves du RPI

En cette fin d'année scolaire, l'association souhaite faire un bilan et rappeler que chaque parent est le bienvenu au sein de l'association en devenant un membre actif, n'hésitez pas à nous joindre soit par mail à lesboutchouxdunois@gmail.com soit en venant à notre rencontre (les membres du Bureau : Ellie Lesur : secrétaire, Aurélie Fluteau : trésorière et Isabelle Evrard : Présidente).



L'association en profite également pour remercier les bénévoles anglophones, Karen, Gail et Tim, qui interviennent en classe auprès des enseignantes pour favoriser l'apprentissage de l'anglais et aider les enfants à se familiariser à cette langue étrangère. MERCI à eux pour cet investissement personnel.



Nous remercions également les généreux donateurs pour le don de 200€ à l'association. Nous rappelons que bien évidemment tous les bénéfices dégagés par l'association sont redistribués aux écoles pour participer aux financements d'activités ou de sorties scolaires.

Cette année, l'association a financé en grande partie, la sortie à Lathus (86), une sortie sur la journée qui a profité à tous les enfants du RPI.

Rappel des manifestations 2022-2023 :

- Septembre 2022 : pique-nique et jeux au stade de St Sulpice le Dunois
- Novembre 2022 : loto des écoles à la Celle Dunoise
- Mai 2023 : Défilé avec la Banda de Bussière Dunoise-Bonnat dans le cadre de la Fête de la Nature (pique-nique, ateliers maquillage et confection en papier) à St Sulpice le Dunois



- Samedi 8 juillet prochain : à partir de 16h, Fête des écoles du RPI à l'école de la Celle Dunoise (spectacles, danses, chants, jeux de kermesse) soirée grillades à partir de 20h – réservation obligatoire 14€/adulte et 10€/enfant

L'association a également donné un chèque de 200€ à la coopérative scolaire de St Sulpice le Dunois pour participer au projet du jardin de l'école.

A ce jour, les finances de l'association se portent bien ce qui permet d'imaginer de beaux projets en perspective pour nos enfants ! Nous restons bien évidemment à l'écoute de l'équipe enseignante pour le financement de sorties, voyages ou achats de matériel.

L'association remercie les municipalités de St Sulpice le Dunois et la Celle Dunoise pour leur soutien en logistique, en matériel et leur écoute bienveillante à notre égard. Cette cohésion association – mairies – parents est indispensable à l'élaboration de projets pour avancer ensemble dans la bonne humeur et la confiance.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez, que vous, parents, amis, famille, proches du RPI, votre présence à nos côtés est essentielle pour le bonheur de nos enfants !

Les Bout 'Choux Dunois

POSSUM

Peines d'amour perdues



En clôture de la fête du pont, l'association Possum présente Peines d'amour perdues, une comédie de Shakespeare (traduction Jean-Michel Deprats) où la séduction est le point essentiel de l'histoire romanesque de ceux qui deviendront Henri IV et la reine Margot. Hommes et femmes y sont traités sur un pied d'égalité.

Le samedi 12 aout 2023 à 18h espace de La Baignade en libre participation. Venez avec votre coussin.

En cas de pluie, repli au centre équestre Le Paradis de Pablo.

Mise en scène : Emmanuel Landier & Jean Boissery.

Avec : Quentin Alberts, Roxane Best, Jean Boissery, Laurette Courrégelongue, Mario de Miguel Conde, Catherine Desbois, Pierre Duguet, Christine Dumont-Dayot, Jules Lanzaro, Lou Laporta-Boin, Sylvie Legeindre, Marine Moulinard, Léa Nollean.

Costumes : Isabelle Martini & Les cousettes de La Celle Dunoise.

Les Lectures à La Baignade

Pour le troisième été consécutif, l'association Possum présente Les Lectures à La Baignade à la plage de La Celle au bord de la Creuse. Cette année encore, un comédien ou une comédienne lira un texte **le jeudi à partir de 18 h 30 du 13 juillet au 24 aout 2023.**

Programmation en cours. Participation libre.

possumproduction@free.fr - www.possumproduction.fr
facebook : asso-possum

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 13h30 - 17h30
- Mercredi : 8h00 - 12h00
- Jeudi : 13h30 - 17h30
- Vendredi : 8h00 - 12h00

Téléphone mairie : 05 55 89 10 77

Courriel mairie : mairie@lacedledunoise.fr

Téléphone Monsieur le Maire : 07 84 00 77 51

Courriel Monsieur le Maire : jacques-andre.boquet@lacedledunoise.fr

Illiwap : n'oubliez pas de télécharger l'application d'informations d'urgences de la commune.

Ceux qui possèdent l'application peuvent devenir les passeurs de ces informations auprès de ceux qui ne peuvent l'installer.

Facebook : [@communedelacedledunoise](https://www.facebook.com/@communedelacedledunoise)

Internet : www.lacedledunoise.fr

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Lundi : 09h45 - 13h00
- Mardi : 09h45 - 11h15
- Mercredi : 09h45 - 12h45
- Jeudi : 09h45 - 12h45
- Vendredi : 09h45 - 12h45

Numéros utiles :

- Pompier : 18
- Gendarmerie : 17
- Samu : 15
- Numéro d'urgence européen : 112

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

- **Tous les mercredis à partir de 20h20 : Formule PBP** (Pizza-Bière-Pétanque) - Maison d'Icelle - **MDI**
- **Tous les 1er jeudis du mois : Scène Ouverte** - Maison d'Icelle - **MDI**
- **Dimanche 2 juillet : Vide grenier** - **CDF**
- **Samedi 8 juillet à partir de 16h : Fête des écoles** : Spectacles , danse, chorale, jeux de Kermesse, soirée Grillades - École de la Celle Dunoise - **Les Bout 'Choux Dunois et les écoles**
- **Samedi 8 juillet à 18h30 : « Aucun son ne sortait de ma bouche »** de Clémentine Aubry (théâtre tout public) - Maison d'Icelle - **MDI**
- **Dimanche 9 juillet : Atelier de peinture en plein air** autour du pont encadré par l'artiste Bernard Teboul. **Exposition des œuvres** à la Petite Galerie **du 9 au 28 juillet** - **MDI**
- **Tous les jeudis - 18h30 du 13 juillet au 24 août : Lecture à la baignade** - **POSSUM**
- **Du 14 au 30 juillet : Exposition de peintures** - Salle polyvalente - **ACE**
- **Vendredi 14 juillet - 17h : Défilé sur le pont**
- **Vendredi 14 juillet - 20h : Repas Cochons à la broche** - Salle des loisirs - **CDF**
- **Vendredi 14 juillet - 21h : Soirée dansante avec DJ** en plein air - Parking de la Salle des loisirs - **CDF**
- **Vendredi 14 juillet - 22h30 : Feu artifice**
- dimanche 2 juillet
- **Samedi 15 juillet - 17h00 : Vernissage de l'exposition « Les trésors du pont, d'hier à aujourd'hui »** - Base Sport Nature
- **Du 15 juillet au 12 août : Exposition «Les trésors du pont, d'hier à aujourd'hui»** - Base Sport Nature
- **Samedi 15 juillet - 18h30 : Galim** (concert)- Maison d'Icelle - **MDI**
- **Mardi 18 juillet - 10h : Sortie nature** : Abeilles sauvages- - RV Salle de loisirs
- **Vendredi 21 juillet - 10h : Sortie nature** : Les landes humides de Nambord avec le pâturage pastoral - **CEN**
- **Samedi 22 juillet - 10h : Atelier de voltige dans les arbres** par la Compagnie Retouramont - Maison d'Icelle - **MDI**
- **Samedi 22 juillet - 20h : Spectacle de danse verticale** sur la façade de la cartonnerie - Compagnie Retouramont - **MDI**
- **Mercredi 26 juillet - 18h : Apéro-rencontre avec les artistes** de la comédie de Shakespeare - Salle des loisirs - **POSSUM**
- **Mercredi 26 juillet - 19h : Marché de producteurs** - Parking de la Salle des loisirs
- **Vendredi 28 juillet : Fête du Paradis de Pablo**
- **Samedi 29 juillet - 18h : Vernissage de l'exposition** des photographies de Katrin Bauman - **MDI**
- **Samedi 29 juillet - 19h : Concert « Du Jazz à New-York »** avec le STP Trio & le saxophoniste : Daniele Vigiliucci - Église
- **Dimanche 30 juillet : Concours de pêche** réservé aux jeunes de moins de 16 ans
- **Dimanche 30 juillet - 17h00 : Concert-Spectacle « Matière Céleste »** - Ensemble Gabriel - Église
- **Du 03 au 13 août : Tournoi de tennis**
- **Jeudi 3 août - 10h : Sortie nature** : Le bocage et ses richesses - RV Base Sport Nature
- **Samedi 5 août : Bal participatif** avec le « Volubilis Orchestre » - **MDI**
- **Dimanche 6 août : Intervillage** - **CDF**
- **Mercredi 9 août : Vivaldi / les 4 saisons, Symphonia, Aria** - Paris Symphonic Orchestra - Église
- **Vendredi 11 août : « Les pérégrinations d'une endive »** de Raphaël Jothy (seul en scène)- Maison d'Icelle - **MDI**
- **Samedi 12 août - 18h : Peines d'amour perdues**, une comédie de Shakespeare - À la baignade - **POSSUM**
- **Mardi 15 août : Jean Sébastien Bach / Aria et Concerti** - Paris Symphonic Orchestra- Église
- **Samedi 19 août - 18h30 : « Amore, amor, amour »** concert du chanteur et guitariste argentin Brian Chambouleyron - Maison d'Icelle - **MDI**
- **Mercredi 23 août - 20h : Sortie nocturne** : Les chirotères - RV salle de loisirs
- **Jeudi 24 août - 18h30 : Concert Ô Duo** avec Livia Phœbé à la harpe, Gabriel Bismut au violon et Bastien Antoine aux percussions - Église
- **Du 15 septembre au 16 octobre : Exposition « Images et imaginaires des ponts »** - Base Sport Nature - **EAMCLC**
- **Dimanche 17 septembre : 2e édition du Festival PixCelle** - **MDI**
- **Samedi 23 septembre : Bal Créole** avec le Groupe Océan - Salle des loisirs - **MDI**
- **Dimanche 8 octobre : Foire aux livres** - Salle des Loisirs - **CDF**
- **28, 29, 30, 31 octobre et 1er novembre : Vente Solidaire de l'ACE** - Salle des Loisirs - **ACE**
- **Dimanche 22 octobre : Gratiféria** - Base Sport Nature - **EAMCLC**